

PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JANVIER 2024

Date de la convocation : 12 JANVIER 2024

Date de publication : 12 JANVIER 2024

Séance ordinaire du DIX-NEUF JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE

L'an Deux Mil Vingt-Quatre, le Dix-Neuf Janvier à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, ROCHETTE Christian et ROL Yves

Absents : Mme BORONAT Virginie procuration à Mme CORVAL Corinne
 M. PERREAU Sébastien procuration à M. ROL Yves

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Corinne CORVAL est désignée secrétaire de séance.

2. ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal prend acte des précisions de M. PELLISSIER concernant sa position sur le projet d'usine d'embouteillage d'eau et arrête le procès-verbal à l'unanimité.

3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023 – MODIFICATION BENEFICIAIRES

Le Conseil Municipal, après avoir été informé des changements de dénomination sociale de deux associations attributaires de subventions lors de la séance du 4 décembre 2023, VOTE les modifications nécessaires :

COMITE HANDISPORT SAVOIE	50.00	A la place de SPORT HANDICAP
CLUB ALPIN FRANCAIS	170.00	A la place de LAUZIÈRE ESCALADE

4. FINANCES – OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (MA CORTESE)

Préalablement aux budgets primitifs 2024, afin de régler les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre et pouvoir faire face à toute dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal, en vertu de l'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, AUTORISE le Maire à mandater les dépenses d'investissement et OUVRE LES LIGNES DE CREDITS SUIVANTES :

- BUDGET COMMUNAL :

Opération	Dénomination	Article	Crédits ouverts
111	Eclairage public	2151	20 000 €
126	Extension cimetièr	2313	46 000 €
136	Matériel	215738	3 000 €
		21838	2 000 €
154	Bâtiments divers	21314	3 000 €
161	Mairie	2313	150 000 €
	TOTAL		224 000 €

- BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT :

Opération	Dénomination	Article	Crédit ouvert
124	Assainissement	2315	100 000.00 €

5. RESSOURCES HUMAINES : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG73 :

Le Maire rappelle à l'assemblée que les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies aux articles L. 812-3 à L. 812-5 du code général de la fonction publique.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établit, depuis le 1^{er} juillet 2023, à 0,42% de la masse salariale.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Cdg73, pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2024, étant précisé que la convention peut être résiliée au 1^{er} janvier de chaque année sous réserve d'un préavis de six mois.

L'organisation et le fonctionnement du service de médecine préventive sont régis par une charte qui est accessible et téléchargeable sur l'extranet du site internet du Cdg73 ainsi que via le portail web du logiciel de médecine préventive « Medtra4 ». Elle fixe le mode de fonctionnement du service et rappelle les principes de la médecine préventive.

Le Conseil Municipal APPROUVE la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie et AUTORISE le Maire à signer avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans compter du 01/01/2024.

6. TRAVAUX :

- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS RISQUES ET EROSIONS EXCEPTIONNELS 2024 SUITE AUX CRUES DE NOVEMBRE 2023

Le Maire expose le détail des travaux réalisés en urgence et ceux à venir, suite aux crues des 14 et 15 novembre 2023 :

	Montant HT
Interventions d'urgence sur divers cours d'eau du 14 au 20/11/2023 – Ponts, voirie et habitat permanent	3 640,00
Création en urgence d'un merlon de protection - ruisseau des Blachères – Pont vert – Route de Belledonne – Protection habitat permanent – 17/11/2023	1 420,00
Dérivation en urgence de cours d'eau – La Cuzette – Protection habitat permanent - 17/11/2023	1 290,00
Remise en état piste forestière Lescherette Accès alpages Lescherette Devis D2300434 du 18/12/2023	1 430,00

Remise en état accès source de Montfrond et réseaux d'alimentation de la station de traitement de l'arsenic (eau potable) Devis D2400007 du 08/01/2024	4 720,00
Création enrochement ruisseau de la Fresche – Protection urgente du terrain de foot Devis D2400008 du 08/01/2024	6 340,00
TOTAL	18 840,00

Le Conseil Municipal APPROUVE le montant prévisionnel des travaux et AUTORISE le Maire à demander auprès du département de la Savoie une subvention la plus élevée possible au titre du FREE.

- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'ETUDES DANS LE CADRE DU CURAGE DE LA LAGUNE 1

Le Maire indique que l'Agence de l'Eau ne pourra pas attribuer de subvention pour l'étude préalable à l'épandage car le dossier est déjà trop avancé. Les subventions doivent être demandées avant tout engagement financier et la proposition d'assistance de la SEM Agriculture a été validée en décembre 2023 afin de pouvoir réaliser le curage et l'épandage avant fin mars 2024 (hors territoire beaufort). Y. ROL précise que le problème des infiltrations ne sera pas résolu et qu'il faudra gérer en parallèle les roseaux et la renouée sur les berges.

10. QUESTIONS DIVERSES

- TRAVAUX EN COURS SUR LE BATIMENT DE LA MAIRIE :

Le Maire souhaite répondre aux rumeurs sur l'importance des travaux en cours sur le bâtiment de la mairie en rappelant les obligations qui s'imposent aux communes :

- Obligation de rénovation énergétique des bâtiments publics, accentuée depuis la crise des énergies et la loi « Climat et Résilience »,
- Obligation d'accessibilité PMR des bâtiments publics,
- Obligation d'avoir des locaux d'archives aux normes.

La mairie actuelle, construite au début des années 70, n'est plus aux normes.

C. ROCHETTE précise que la mairie est une passoire thermique puisque non isolée.

Par ailleurs, le financement est assuré par un volume important de subventions, le remboursement du FCTVA, de l'autofinancement et un emprunt long terme en complément. Les élus du mandat précédent ont engagé une politique de désendettement qui s'est poursuivie pendant la première moitié du mandat en cours. L'annuité du nouvel emprunt est donc très largement compensée.

- VOIE VERTE ET MOBILITE :

En parallèle au projet de construction d'une voie verte à l'échelle de la vallée de la Maurienne porté par la Région, la commission « mobilité » de la 4C travaille sur un schéma cyclable propre à son territoire afin d'organiser un maillage autour de la voie verte. Les communes sont invitées à faire part de leurs souhaits avant le 17 février 2024. Les élus travaillent sur le sujet.

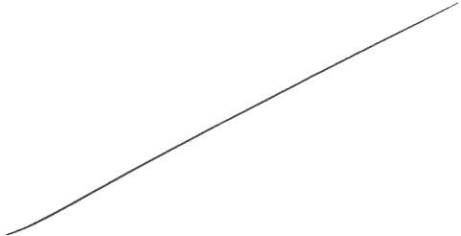
- RECENSEMENT INSEE DE LA POPULATION

MF RANCUREL et MA CORTESE, coordinatrices, rappellent que le recensement de la population 2024 est en cours. Le format dématérialisé en privilégié. Toutefois les agents recenseurs visiteront individuellement les personnes qui n'auront pas répondu par internet. La date de fin du recensement est le 17 février 2024.

- INTERVENTIONS DE C. ROCHETTE :

- Le stationnement des véhicules devant le garage automobile situé « rue du lac bleu » gêne fortement la circulation des piétons sur le trottoir.
Le Maire précise qu'il est déjà intervenu sur ce sujet auprès du professionnel concerné. Il lui fera un rappel.
- Tous les biens appartenant à l'association des « Anciens Combattants » ont été transférés à la commune lors de sa dissolution. Il en va de même pour la bibliothèque, constituée de dons d'adhérents, qui fait partie du patrimoine communal. Il ne comprend pas pourquoi les livres ont été repris par le Président des AFN. F. BALANSARD contactera l'association et demandera la restitution des livres concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

ARRET DU PROCES-VERBAL
<u>Remarques des membres du Conseil Municipal :</u>

Arrêté le : 5 Nov 2024
Publié le : 8 Nov 2024

Le Maire,
Bertrand MONDET



Le secrétaire de séance,
Corinne CORVAL

